



**PRÉFECTURE  
DE LA GUADELOUPE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS  
N°971-2024-041

PUBLIÉ LE 21 FÉVRIER 2024

# Sommaire

## **Agence régionale de santé / DDAPS**

971-2024-02-15-00002 - Arrêté du 15 février 2024 portant nomination des membres de la commission territoriale d'autorisation d'exercice (CTAE) pour la spécialité Néphrologie (2 pages)

Page 3

## **DEETS / direction sécurité sanitaire**

971-2024-02-15-00003 - CGSS 971 arrêté modificatif Lionel NICOLIN FNAE Suppléant signé (1 page)

Page 6

Agence régionale de santé

971-2024-02-15-00002

Arrêté du 15 février 2024 portant nomination  
des membres de la commission territoriale  
d'autorisation d'exercice (CTAE) pour la  
spécialité Néphrologie

Direction de la démographie et de  
l'accompagnement des professionnels de santé  
  
Service démographie des professionnels de santé

**ARRETE N° 971-2024- /ARS/DPS**  
**Portant nomination des membres de la commission  
territoriale d'autorisation d'exercice (CTAE) pour la  
spécialité Néphrologie.**

**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE DE SANTE  
GUADELOUPE- SAINT MARTIN -SAINT BARTHELEMY**

\* \* \* \* \*

- Vu Le Code de la Santé Publique, notamment ses articles L. 3131-16, L. 4131-5 et L. 4221-14-3 ;
- Vu La loi n° 2019-774 du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et à la transformation du système de santé, notamment son article 71 ;
- Vu Le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences Régionales de Santé ;
- Vu Le décret du 1er avril 2010 portant nomination des directeurs généraux des Agences Régionales de Santé ;
- Vu le décret n° 2020-377 du 31 mars 2020 relatif à l'exercice dans certains territoires d'outre-mer des professions de médecin, chirurgien-dentiste, sage-femme et pharmacien par des personnes ne remplissant pas les conditions de nationalité et de diplôme normalement applicables ;
- Vu Le décret du 02 février 2022 portant nomination de Monsieur Laurent LEGENDART en qualité de Directeur Général de l'Agence de Santé de Guadeloupe, Saint-Martin, Saint-Barthélemy ;
- Vu L'arrêté N° 971-2021-08-27-00014/ARS/DPS portant sur la nomination des membres de la commission territoriale d'autorisation d'exercice (CTAE) pour la spécialité Néphrologie ;
- Vu la décision n° 971-2023-05-09-00003 du Directeur Général de l'agence de santé de la Guadeloupe, Saint-Martin et Saint-Barthélemy portant délégation de signature aux directeurs et aux cadres de l'Agence de Santé de Guadeloupe, Saint-Martin, Saint-Barthélemy.

## ARRÊTE

**Article 1 :** L'arrêté n° 971-2021-08-27-00014/ARS/DPS portant nomination des membres de la commission territoriale d'autorisation d'exercice (CTAE) pour la spécialité Néphrologie est annulé.

**Article 2 :** La commission territoriale d'autorisation d'exercice (CTAE) pour la spécialité néphrologie comprend :

1° Le Directeur Général de l'Agence de Santé de Guadeloupe, Saint-Martin et Saint-Barthélemy ou son représentant, qui en assure la présidence ;

2° Le représentant de l'Etat à Saint-Pierre-et-Miquelon ou son représentant :

-Madame Dominique PASCAL

-Madame Sophie BRY

3° Les représentants de l'Unité de Formation et de Recherche Santé de l'Université des Antilles :

-Docteur Valérie ALOPH GALANTINE

-Docteur Roger DUFRESNE

-Docteur Befa NOTO-KADOU KAZA

**Article 3 :** Le présent arrêté peut faire l'objet, dans le délai de deux mois à compter de sa publication :

- Soit d'un recours gracieux auprès du Directeur Général de l'Agence de Santé de la Guadeloupe, Saint-Barthelemy et Saint-Martin,

- Soit d'un recours hiérarchique auprès du Ministère des Solidarités et de la Santé,

- Soit d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif.

Conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R421-5 du Code de Justice Administrative, le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible via le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Article 4 :** Le Directeur de la démographie et de l'accompagnement des professionnels de santé est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Guadeloupe.

Fait à Gourbeyre, le 15 FEV. 2024



Le Directeur Général,



Mélanie BROCHANT

Cheffe du service Atractivité  
et protocoles de coopération

DEETS

971-2024-02-15-00003

CGSS 971 arrêté modificatif Lionel NICOLIN  
FNAE Suppléant signé



**GOVERNEMENT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Arrêté n°  
Portant modification des membres du conseil d'administration  
de la Caisse Générale de Sécurité Sociale de la Guadeloupe et de Saint Martin**

**La ministre du travail de la santé et des solidarités  
et le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique,**

**Vu** le code de la sécurité sociale et notamment les articles L. 752-6, R. 121-5 à R. 121-7, D. 231-1 et D. 231-4 ;

**Vu** l'arrêté du 7 décembre 2021 relatif à la répartition des sièges des représentants des assurés sociaux et des employeurs au sein des organismes de sécurité sociale du régime général et du régime local d'assurance maladie des départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle ;

**Vu** l'arrêté du 17 février 2022 portant nomination des membres du conseil d'administration de la caisse générale de sécurité sociale de la Guadeloupe et de Saint Martin ;

**Vu** l'arrêté du 20 janvier 2023 portant modification des membres du conseil d'administration de la caisse générale de sécurité sociale de la Guadeloupe et de Saint Martin ;

**Vu** l'arrêté du 10 novembre 2023 portant délégation de signature à Monsieur Pierre MASSET, chef de l'antenne de Fort de France de la Mission Nationale de Contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale ;

**Vu** la désignation formulée par l'organisation et institution habilitée.

**ARRÊTENT**

**Article 1<sup>er</sup>**

Est nommé membre du conseil d'administration de la Caisse Générale de Sécurité Sociale de la Guadeloupe et de Saint Martin en tant que représentant des travailleurs indépendants, et sur proposition de la Fédération nationale des auto-entrepreneurs (FNAE) ;

- Monsieur **Lionel NICOLIN** en qualité de suppléant sur siège vacant.

**Article 2**

Le chef d'antenne de la Mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale de Fort de France est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Guadeloupe.

Fait à Fort de France, le 15 février 2024

La ministre du travail, de la santé et des solidarités,  
Pour le ministre et par délégation

Le chef de l'antenne de Fort de France  
de la Mission Nationale de Contrôle  
et d'audit des organismes de Sécurité Sociale

Le ministre de l'économie des finances  
et de la souveraineté industrielle et numérique  
Pour le ministre et par délégation

Le chef de l'antenne de Fort de France  
de la Mission Nationale de Contrôle  
et d'audit des organismes de Sécurité Sociale

Pierre MASSET



Pierre MASSET

